

# Avis de tir

#### sem 46-47 version 2

# La Rosseline/Dailly remplace l'édition du 30.10.2025

Des tirs avec	munitions de d		ux dates et lieux suivants	ID : <b>1202.160</b>
Jours/Dates	Heures	Zones dangereuses	Troupes	CN 1:25'000, Feuille 1305 Dent de Morcles
Lu 10.11.25	13:00 - 18:00	A, B, C, D	Ns UOS 45-1	2568800 2569800 
Ma 11.11.25	07:30 - 18:00	A, B, C, D	Ns UOS 45-1	1202.160 La Rosseline/Dailly
	09:00 - 18:00	E	Bat car 14	1410 1353 Tête Brûlês
Me 12.11.25	07:30 - 16:00	A, B, C, D	Ns UOS 45-1	age S
	09:00 - 22:00	E	Bat car 14	De 1908 By Prophysical Le Ciete
Je 13.11.25	09:00 - 18:00	A, B, C, D, E	Bat car 14	o 1495
Ve 14.11.25	09:00 - 16:00	A, B, C, D, E	Bat car 14	Lo Forcle 11725 Challet des Martinaux
Lu 17.11.25	10:00 - 20:00	A, B	ESO PM 19	S LAiguille
	10:00 - 22:00	E	ESO PM 19	OS PAIGUIDE A Audion 15 10 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
Ma 18.11.25	08:00 - 18:00	E, F	ESO PM 19	es federale G Mordes La Cergno
Me 19.11.25	08:00 - 16:00	A, B	ESO av 81	1160 1278 L'Au de l
	13:30 - 16:00	E	ESO av 81	Lé Revers
Je 20.11.25	08:00 - 18:30	A, B, C, D, E	CA 25	LEGENDE Cne de Lavey-Morcles
Ve 21.11.25	08:00 - 18:30	A, B, C, D, E	CA 25	Gefahrenzone/Zone dangereuse/Zona di pericolo n du Pre Referenzkarte 1:25'000   LK25
Sa 22.11.25	09:00 - 17:00	F	Amis de Morcles	0 250 500 750 1'000 m © Données:swisstope 17.07.2023
				2568800 2569800
				A Planaux 1
				B Planaux 2 C E3
				D Righi
				E Rosseline infanterie
				F Stand 300m Le Folliard
				G stand grenade à main
Spécial	Armes: selon "Pro	otocole de feu libre" <b>Inte</b>	rdiction de tir 1200-1300	

Troupes: Troupes:

#### MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.

#### Projectiles non éclatés



1. Ne jamais toucher Il est interdit de toucher ou d'amasser des projectiles ou des éléments de munitions. Les rebuts de munitions explosives peuvent encore exploser après des années et représentent un danger.



### 2. Marquer l'emplacement

Quiconque trouve un projectile ou des éléments de munitions doit marquer de manière visible l'emplacement de la découverte. Si possible, l'accès au périmètre entourant le raté doit être bloqué et les personnes non autorisées tenues à l'écart.



## 3. Annoncer la découverte

Les objets suspects peuvent être signalés en tout temps en appelant le 117 (police) ou le 058 481 44 44 (centrale d'annonce des ratés). Il est également possible d'utiliser l'App « Annonce ratés » disponible gratuitement au téléchargement.

- La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.
- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS,
   Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire «Annonce de dommage 33.001», à télécharger sous www.schadenzentrumvbs.ch
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

#### Renseignements/Informations

Responsable place de tir :

+41 79 652 45 65

Lien internet

Responsable publication : +41 58 461 52 36

https://www.armee.ch/avisdetir/1202.160



Cdmt resp : Sect coord 12

Édition du 04.11.2025